



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 15/04/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2024**

**Délibération n° 24 04 07**

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents :*** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés :*** Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

*Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance*

**Vu** l'article 1609 nonies du code général des impôts ;

**Vu** l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** l'article L. 5211-28-4 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que, par la délibération n°24 03 04-1 du 07 mars 2024, le conseil communautaire a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

**Considérant** que la dotation de solidarité communautaire constitue pour la Communauté de Communes un outil de péréquation destiné à réduire les inégalités entre les communes membres et plus particulièrement vis-à-vis des communes les moins peuplées,

**Considérant** que la dotation de solidarité communautaire est répartie en fonction de deux critères majoritaires et d'un critère libre, à savoir :

- l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté concernée (pondération de 26 %) ;
- l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen de la communauté concernée (pondération de 25 %) ;
- une dotation de 7,59 € par habitant (pondération de 49 %).

**Considérant** que l'enveloppe globale est fixée à 335 500 € pour l'année 2024,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose ainsi la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2024 :

Communes	Population	DSC 2024
Bendejun	946	26 050,23 €
Berre-Les-Alpes	1 259	22 984,51 €
Blausasc	1 681	24 746,28 €
Cantaron	1 303	21 757,51 €
Coaraze	825	20 829,67 €
Contes	7 612	69 734,68 €
L'Escarène	2 580	37 885,78 €
Luceram	1 291	28 893,68 €
Peille	2 386	32 112,29 €
Peillon	1 477	26 309,85 €
Touët-de-L'Escarène	309	24 195,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 669</b>	<b>335 500,00 €</b>

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,**

- **Décide**, pour l'exercice 2024, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des onze communes qui composent la Communauté de Communes ;
- **Détermine**, pour l'année 2024, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 335 500 € ;
- **Approuve** la répartition selon les critères énoncés ;
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**AR Prefecture**

006-240600593-20240411-CC240407-DE  
Reçu le 15/04/2024

Délibération n° 24 04 07

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. MAUREL**



**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**



55 bis RD 2204  
06440 BLAUSA BC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES BASSES ALPES  
COMMUNES : SNO TIFRES - 06